

aux autres contrats en vigueur dans la fonction publique du Canada.

Nous avons eu des pourparlers et je n'y aurais pas fait allusion à la Chambre aujourd'hui, si le secrétaire parlementaire ne l'avait pas déjà fait. Je tiens à expliquer clairement ce qui s'est passé.

Nous avons discuté toute la journée de lundi et nous avons déclaré que si le gouvernement acceptait ces amendements que ses représentants avaient trouvés raisonnables au sein du comité législatif, mais que ce dernier n'a tout simplement pas eu le temps d'examiner en détail, nous étions disposés à accélérer l'adoption de ce projet de loi. Nous voulons bien qu'il franchisse rapidement les diverses étapes pour que la garde côtière reprenne son activité et que les employés des hôpitaux et des foyers pour les anciens combattants reprennent leur travail, régis non pas par un projet de loi qui n'est pas valable, ni acceptable ni admissible — en fait un projet de loi scandaleux après les deux années d'incurie du gouvernement —, mais bien par une mesure qui leur donne la possibilité à tout le moins d'obtenir un règlement convenable.

Nous sommes tombés d'accord sur toutes ces questions lundi dernier. Nous estimions avoir obtenu pour ces travailleurs des changements législatifs devant leur donner au moins la possibilité d'obtenir un règlement équitable, lequel n'aurait pas été imposé par un bureau de conciliation dominé par des personnes nommées par le gouvernement. Savez-vous sur quel point nous avons buté, monsieur le Président? Le président du Conseil du Trésor ne voulait pas dire de façon non équivoque que le bureau de conciliation avait été saisi de la question de l'équité salariale, celle-là même dont les grévistes réclament la solution depuis 1981.

• (1640)

Ce sont les amendements contre lesquels le gouvernement a voté hier. Ils reconnaissent que le négociateur est partie à l'entente et ils établissent un bureau de conciliation impartial dont le président est acceptable à toutes les parties. Aux termes des amendements, toutes les parties sont égales dans ce processus. Ils auraient établi la parité salariale, éliminant par le fait même la possibilité que le contrat soit pour un terme indéfini — cinq, six, sept, huit ou neuf ans — contrairement à ceux de tous les autres fonctionnaires.

Dans ce cas-ci, les travailleurs peuvent s'en prendre aux députés néo-démocrates, car ce sont eux qui ont tout

gâché. Je déplore le fait que les membres du Nouveau Parti démocratique, sachant que le projet de loi serait adopté au plus tard ce soir, n'étaient pas prêts à dire: «Nous voulons que les travailleurs soient mieux traités aux termes du projet de loi. Nous voulons régler la question de l'équité salariale. Nous voulons que la question de parité salariale entre les côtes est et ouest ne fasse pas l'objet de discussions. Nous voulons qu'elle soit réglée. Ce n'est pas un sujet de négociation. C'est une question de droit. C'est une question pour un bureau de conciliation impartial.»

Je n'accepte pas le fait qu'on ait envoyé un fonctionnaire plutôt qu'un député aux négociations. Cela ne se reproduira plus jamais.

Nous sommes contrariés du fait que le chef du NPD en Nouvelle-Écosse a mal expliqué l'enjeu des négociations à quelques 200 membres d'équipage à Halifax plus tôt cette semaine. Nous déplorons le fait qu'on a laissé entendre — et je tiens à le dire publiquement — que l'opposition libérale discutait avec le gouvernement à l'insu des Néo-Démocrates. Il n'y a eu ni négociations ni discussions auxquelles ils n'ont pas participé. Ils ont induit en erreur le chef de leur parti en Nouvelle-Écosse. À son tour, sans s'en rendre compte, elle a induit en erreur les membres d'équipages à Halifax.

Ces gens-là savent maintenant qui a commencé à les défendre à la Chambre longtemps avant la grève.

Je regrette énormément que les ministériels aient adopté une attitude vindicative hier et qu'ils aient dit: «Nous n'avons pas réussi à imposer nos vues, donc nous n'acceptons pas ces amendements même si nous savons qu'ils sont tout à fait raisonnables, rationnels, justes et équitables.» Ils ont préféré dire: «Je vais aller jouer dans ma cour parce que je n'ai pas eu ce que je voulais.» C'est une mauvaise attitude.

Ils savent que ces amendements étaient justifiés. Quand on est à ce point vindicatif que le ministre responsable de la condition féminine reste silencieux et n'appuie pas une motion qui vise à soumettre la question de l'équité en matière d'emploi à un bureau de conciliation, qui est le seul organisme compétent, je me demande qui, au Parlement et au gouvernement, est le porte-parole des Canadiennes et est chargé de la condition féminine au Canada.

L'arrogance, l'esprit de vengeance et la méchanceté dont le gouvernement a fait preuve pendant ces négociations et son empressement à s'en prendre aux plus vulnérables